

prendrait une décision, et une conférence du Commonwealth serait convoquée avant que cette décision soit formulée.

La teneur du débat vaut, je crois, la peine d'être mentionnée, surtout étant donné les déformations grossières des faits auxquelles on s'est livré depuis. Le débat était sérieux. Les divers apports dénotaient un fort sentiment de la responsabilité et une telle retenue, chez tous les membres qui ont pris la parole, qu'on en a fait mention. Les échanges de vues étaient très francs. On y a fait preuve de sens pratique, en tenant compte, comme il le fallait, de la gravité de la question et de l'avenir du Commonwealth. Il n'y a eu aucune lamentation, comme a bien voulu l'affirmer un des grands quotidiens de notre pays. Au contraire, on a pu relever une étonnante unanimité de sentiments. Il n'y a aucun doute que la préoccupation et l'appréhension des gouvernements des divers pays membres du Commonwealth ont été sous-estimées par tout le monde—sous-estimées, s'entend, par tous les pays du Commonwealth, y compris le Royaume-Uni, ainsi que par les journaux de ces pays. Pour ma part, je suis bien prêt à dire que j'avais sous-estimé la force des convictions des autres gouvernements du Commonwealth sur cette question, et des appréhensions qu'elle leur cause.

C'était la première fois que les pays du Commonwealth avaient l'occasion d'exprimer collectivement leurs vues à cet égard. Il s'était tenu des consultations bilatérales au cours de l'été; le sujet avait déjà été abordé d'une façon plutôt sommaire lors de la dernière réunion annuelle du Conseil économique consultatif du Commonwealth qui avait eu lieu à Londres un an plus tôt; mais depuis que le gouvernement du Royaume-Uni songe sérieusement à prendre une décision, c'était la première fois que tous les membres du Commonwealth avaient l'occasion d'exprimer leur opinion.

Il aurait mieux valu, d'après moi, que cette conférence se tienne plus tôt ou bien que les pays du Commonwealth aient pu faire connaître leurs vues lors d'une autre conférence. A mon avis, on aurait dû donner suite plus tôt à la proposition de notre premier ministre, ce qui aurait permis à tous les pays du Commonwealth d'échanger leurs vues, car il est bien facile de se tromper, si l'on se méprend sur des préoccupations et des opinions de ce genre.

J'ai dit que cette question et les modifications qu'entraînerait l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, se présentent sous deux aspects. Le premier est d'ordre politique. Dans les articles qui ont paru à ce sujet dans les journaux canadiens et dans les discours qui ont été prononcés, on a trop

oublié cet aspect, à mon avis. Il faut se souvenir que le traité de Rome crée une nouvelle autorité. Les pays intéressés ont dû sacrifier une partie de leur souveraineté; par conséquent, tout pays qui se joint à la Communauté aux termes du traité de Rome doit nécessairement sacrifier une part de sa souveraineté. Vu les termes du traité, c'est inévitable. Personne n'a jamais nié ce fait. Le premier ministre d'Australie, M. Menzies, en a parlé longuement, et dans son discours et à la Chambre des représentants, à Canberra, dernièrement. M. Menzies est un grand spécialiste du droit constitutionnel. Indépendamment des considérations économiques, M. Menzies a manifesté de l'inquiétude dans son discours à l'égard des changements possibles qui interviendraient dans les relations politiques entre le Royaume-Uni, d'une part, et les autres pays du Commonwealth, d'autre part, si la Grande-Bretagne adhérerait au Marché commun aux termes du traité de Rome et si, par conséquent, elle acceptait de céder une part de sa souveraineté.

Il serait bon, je crois, monsieur le président, d'insérer au compte rendu certaines observations de M. Menzies. La date est le 16 août 1961. Voici ce qu'il a dit:

Il n'est pas possible encore de prévoir le résultat des négociations. Il est raisonnable de présumer que la Grande-Bretagne n'adhérera pas au traité de Rome sans condition. Pareille adhésion mettrait fin au régime de préférence du Commonwealth qui dure depuis bien des années. Elle nuirait grandement à l'Australie et pourrait être désastreuse pour notre voisine et amie, la Nouvelle-Zélande. Elle pourrait signifier pour la Grande-Bretagne, puisque la préférence joue dans les deux sens, la disparition de cette préférence dans nos tarifs douaniers.

D'autre part, ce serait peut-être trop, à cette étape, que d'espérer qu'il sera permis à la Grande-Bretagne, du consentement unanime des Six, qui est indispensable, de maintenir intact le régime de préférence. On recherchera sans doute quelque compromis. Bien entendu, nous...

Remarquez ces mots, monsieur le président:

Bien entendu, nous lutterons pour obtenir les accords qui protégeront le mieux nos intérêts traditionnels et légitimes.

Plus loin dans son discours, M. Menzies a dit ceci:

La décision que prendra finalement la Grande-Bretagne de se joindre au Marché commun, dans les conditions négociées, ou de s'en tenir à l'écart, sera, de mémoire d'homme, la plus importante décision prise en temps de paix. L'avenir du monde libre et très certainement l'avenir de notre groupe de nations reposent sur la sagesse et le succès de cette décision. Par conséquent, l'Australie, dans ses propres négociations avec la Grande-Bretagne et, nous osons l'espérer, avec les Six, apportera la plus grande vigueur non seulement à un exposé et une défense de nos intérêts, car son propre avenir est notre responsabilité particulière, mais aussi un sens fort et large de responsabilité commune.

Il y a lieu de noter que la Grande-Bretagne a signalé ces complexités au groupe des Six. Elle lui a dit qu'il lui faut tenir compte des relations